

CAS - 69M
C.G. - P.L. 57
AIDE PERS. ET FAM.

MÉMOIRE

PROJET DE LOI 57 LOI SUR L'AIDE AUX FAMILLES

**ACTION PLUS BROME-MISSISQUOI
455, RUE YAMASKA EST
FARNHAM (QUÉBEC)
J2N 1J2
TÉL. : (450) 293-2123
TÉLÉCOPIEUR : (450) 293-7874**

Med (A)
B. J. A. J.
SIDE VIEW OF EAR

MÉMOIRE

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC QUI ONT À ÉTUDIER LE PROJET DE LOI 57 LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES.

Le présent mémoire est le fruit des témoignages des personnes de notre groupe.

Action Plus Brome Missisquoi est un groupe de défense des personnes assistées sociales qui œuvre depuis 1982. Notre objectif général est de venir en aide aux personnes assistées sociales et aux personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. En créant un lieu d'éducation, d'information et de sensibilisation sur les différentes lois sociales, sur les préjugés et sur les sujets touchant les conditions de vie des membres. En promouvant l'entraide mutuelle et en favorisant les occasions d'épanouissement personnel et de réconfort. En organisant les activités, les services communautaires et les loisirs répondant aux besoins individuels et collectifs des membres. En portant un projet de société plus humain en s'alliant à ceux qui veulent travailler à une société plus juste et égalitaire. C'est un lieu pour connaître et défendre nos droits comme personne et comme collectivité ; d'accueil, de formation et de partage pour briser notre isolement ; pour lutter contre les préjugés et la discrimination ; pour améliorer nos conditions de vie par la solidarité ; où les personnes assistées sociales réfléchissent ensemble et avec d'autres sur les actions à poser.

Nous demandons le retrait du projet de loi 57 parce que cette réforme est une perte complète du fondement des droits et ne reflète pas la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce projet de loi est un recul considérable et il véhicule des préjugés qui aident beaucoup à la perte de droits. Tout d'abord, cette réforme se veut un régime plus arbitraire, c'est à dire que le ministre ou les agents peuvent décider selon leur bon vouloir. On recule comme avant 1969 où l'aide était accordée au mérite. Lorsque nous parlons de pertes de droits, il faut comprendre que les préjugés y contribuent beaucoup. Là où on devrait penser en termes d'égalité en droits et de réalisation effective des droits reconnus à tous le monde, les préjugés introduisent des discriminations. La société ne veut pas accepter sa responsabilité en véhiculant souvent : « quand on veut on peut », ce préjugé nie les causes du chômage et des problèmes sociaux et laisse sous entendre que l'exclusion du travail s'explique par le manque de volonté ou la paresse. Le projet de loi propose d'indexer au coût de la vie les personnes qui ont des contraintes sévères et à indexer partiellement les personnes sans contrainte. Cette façon d'indexer les prestations va appauvrir les personnes qui sont les plus pauvres. Avec un chèque de 533 \$, tu vas pas loin et c'est pas long que les personnes développent des problèmes d'anxiété. Lors d'un café-rencontre, une dame disait :

« quand tu as payé ton loyer, une petite épicerie et que tu as gardé ton téléphone pour te retrouver un emploi, tu n'as plus d'argent le 3 du mois. Je m'inquiète pour l'hydro, les vêtements surtout l'hiver et ça n'a pas été long que je fasse une dépression. On devrait remettre une prescription d'anxiolitiques avec le chèque d'aide sociale. La barrière

devient de plus en plus haute pour s'en sortir. Il faut aussi toujours se justifier comme si on était des criminels.»

En ce qui concerne les pensions alimentaires versées pour les enfants, notre groupe demande depuis longtemps qu'elle ne soit plus comptabilisée dans le chèque d'aide sociale. Il est certain que les nouvelles familles qui auront droit à l'exemption de 100 \$ en bénéficieront. Toutefois, nous croyons qu'il est discriminatoire et inacceptable que l'argent de la pension alimentaire pour les enfants soit déduit du montant d'aide sociale basé uniquement sur les besoins de l'adulte. Les besoins des enfants sont entièrement couverts par les allocations familiales et non par l'aide sociale. Cette situation inacceptable oblige le parent à vivre avec l'argent des pensions alimentaires alors que si elle travaillait, elle recevrait la pension alimentaire et les allocations familiales sans aucune pénalité. Cette façon de faire continue d'appauvrir les enfants les plus pauvres de notre société.

Nous sommes heureux d'apprendre que le projet de loi 57 prévoit ne plus appliquer de sanction pour les refus de parcours. Cependant, nous ne voyons pas dans cette disposition l'instauration d'un barème plancher tel que revendiqué. **Notre revendication d'un barème plancher constitue un amendement à la loi d'aide sociale qui instaure une prestation minimale en deçà de laquelle aucune saisie, ponction, pénalité, coupure ne peut s'appliquer.** Le montant du barème plancher doit couvrir les besoins essentiels suivants : la nourriture, le logement (chauffé et éclairé), les médicaments et l'habillement. Nous demandons donc au gouvernement d'introduire immédiatement le principe d'un barème plancher dans la loi actuelle ou dans tout projet de réforme et ainsi se conformer à la loi 112 (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale), principalement aux articles 14 et 58.

Dans le même sens, nous condamnons la possibilité qu'introduit le projet de loi 57 de rendre la prestation d'aide sociale saisissable, par exemple pour le loyer. Il faut noter que les propriétaires ont déjà suffisamment de recours à la Régie du logement. Nous demandons au gouvernement de retirer cette disposition et de garantir l'insaisissabilité au chèque d'aide sociale, puisque cette mesure est discriminatoire et priverait les personnes du minimum pour survivre en plus d'atteindre leur dignité.

Nous sommes en désaccord avec plusieurs autres éléments du projet de loi 57 dont :

- L'appauvrissement éventuel des adultes âgés de 55 ans à 64 ans en enlevant l'allocation de 100 \$ pour contrainte en raison de l'âge;
- La division entre les bons pauvres et les mauvais pauvres;
- L'augmentation des pouvoirs discrétionnaires du ministre et de l'arbitraire des agents;
- La perte du droit à l'aide sociale (perte de recours) pour les jeunes et les personnes sur les programmes particuliers;
- La disparition du bureau des plaintes ;

- Le maintien des dispositions très contestées de la loi actuelle telles : la contribution parentale, les pouvoirs démesurés des enquêteurs de l'aide sociale;
- L'intrusion dans la vie privée;
- Le harcèlement administratif;
- Les mécanismes de calcul du gain de travail qui bloquent les personnes dans leur effort pour sortir de la pauvreté;
- Le principe de vie maritale.

**Pour toutes ces raisons nous demandons
le retrait immédiat du projet de loi 57.**

NOUS VOULONS :

Que toute réforme de l'aide sociale s'inspire des principes de la loi 112 (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et tende à la réalisation d'un Québec sans pauvreté.

Nous nous inscrivons en continuité avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Il faudrait changer la loi actuelle de l'aide sociale et pour bien s'y prendre, il faudrait une loi qui ait les qualités suivantes.

- Une loi fondée sur la réalisation effective des droits reconnus, explicitement préoccupée de couvrir les besoins essentiels, qui viserait à établir une prestation de base, commune à toutes et tous, pouvant éventuellement s'intégrer à la fiscalité.
- Une loi qui en finit avec la division arbitraire basée sur l'aptitude présumée au travail, génératrice de préjugés, et qui reconnaît plutôt les limitations fonctionnelles, les besoins spéciaux et les coûts supplémentaires qu'il occasionnent.
- Une loi qui respecte la dignité des personnes.
- Une loi qui améliore les recours.
- Une loi qui distingue bien la finalité de l'aide sociale, qui est de couvrir les besoins essentiels, de celle de l'aide à l'emploi.
- Une loi qui améliore la vie démocratique et la participation citoyenne aux processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes, mesures et services.
- Une loi qui simplifie les règles et améliore les communications avec les personnes.
- Une loi qui en finit avec les mesures discriminatoires.

Notre groupe tient à insister sur les points suivants :

- Que la vie privée soit respectée;
- Que l'entraide et la contribution citoyenne soient reconnus et favorisés et non pénalisés;

- Que l'aide sociale ne soit plus basé uniquement sur le manque de revenu et favorise une réelle sortie de la pauvreté;
- Que l'on reconnaisse l'autonomie des personnes pour qu'entre autres cela permettent de diminuer l'abus et la violence économique et autres auxquelles les femmes assistées sociales sont souvent contraintes. Le chèque devrait être calculé sur une base individuelle plutôt que familiale.

Nous croyons qu'une réelle lutte à la pauvreté basé sur la dignité et le respect des personnes devrait inclure l'instauration d'un revenu social garanti (tel que formulé par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, voir annexe 1).

Des membres de notre groupe ont fait parti des citoyen(nes) qui ont contribué à l'élaboration de la loi du Collectif du Québec sans pauvreté. Ils ont participé également à la Marche Mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. Nous avons pu constater que la lutte à la pauvreté est une préoccupation de l'ensemble des québécois et québécoises. Nous vous demandons de prendre des mesures concrètes afin d'éviter toutes dispositions pouvant appauvrir davantage les personnes et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faire progresser la lutte à la pauvreté.

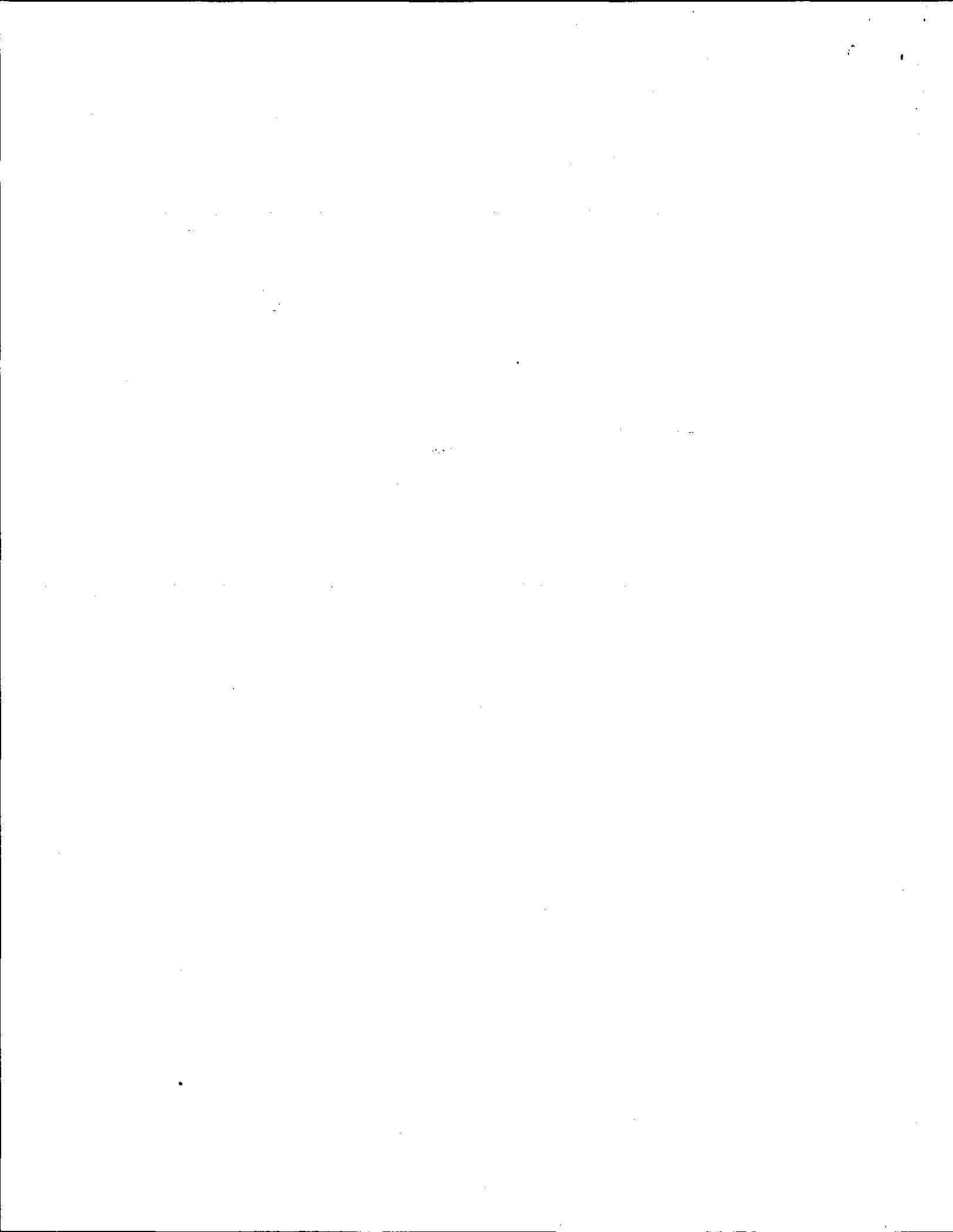
Marie-Hélène Plante pour
ACTION PLUS BROME-MISSISQUOI
 455, rue Yamaska Est
 Farnham (Québec) J2N 1J2
 Tél. : (450) 293-2123 Télécopieur : (450) 293-7874
 Courriel :



ANNEXE 1

PROJET DE LOI 57 LOI SUR L'AIDE AUX FAMILLES

**ACTION PLUS BROME-MISSISQUOI
455, RUE YAMASKA EST
FARNHAM (QUÉBEC)
J2N 1J2
TÉL. : (450) 293-2123
TÉLÉCOPIEUR : (450) 293-7874**





Front commun
des personnes
assistées sociales
du Québec

*Tous les êtres humains
naissent libres et égaux en dignité et en droits.*

**ENSEMBLE VERS
LE BIEN COMMUN**

Plate-forme de revendications
Du Front commun des personnes assistées sociales du Québec
adoptée lors de l'assemblée générale
22-23 avril 2004

Montréal, le 09 septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
I- POURQUOI UNE PLATE-FORME ?	4
II - QUEL A ÉTÉ LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA PLATE-FORME ?	5
III - NOTRE PLATE-FORME DE REVENDICATIONS	7
3.1 LES BARRIÈRES À L'EXERCICE DE NOTRE CITOYENNETÉ	7
1- LA PAUVRETÉ	7
2- LA DISCRIMINATION ET LES PRÉJUGÉS	7
3- LA DÉSINFORMATION	8
4- LE SYSTÈME D'ASSISTANCE EMPLOI	8
5- L'ABSENCE D'UN VÉRITABLE DROIT À LA FORMATION	9
6- LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE VIE	9
7- LES CONDITIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL	11
8- LA PRIVATISATION ET LE MANQUE D'ACCÈS À DES SERVICES PUBLICS	11
3.2 LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE	13
1- UN REVENU SOCIAL GARANTI UNIVERSEL (RSGU)	14
2- UN MEILLEUR SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES	15
3- UN VÉRITABLE DROIT AU LOGEMENT	16
4- UN ACCÈS GRATUIT À DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS	16
5- DES IMPÔTS AU SERVICE DU BIEN COMMUN	17
6- UNE LUTTE À LA DISCRIMINATION ET AUX PRÉJUGÉS	18
7- UNE LUTTE À LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL	20
8- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	19
9- LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	19
10- UN VÉRITABLE DROIT À LA CULTURE	20
ANNEXE I	21
ANNEXE II	22

AVANT-PROPOS

ENSEMBLE SE DONNER UNE VOIX POUR MIEUX ÊTRE¹

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) existe depuis plus de 25 ans.

Le FCPASQ est un regroupement de plus d'une trentaine d'organismes locaux répartis sur l'ensemble du territoire québécois. La principale mission du FCPASQ et de ses groupes membres est la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des citoyennes et citoyens du Québec qui vivent dans la pauvreté.

Afin de réaliser sa mission et d'améliorer les conditions de vie des personnes assistées sociales du Québec, le FCPASQ, au fil de son histoire, a mené différentes luttes pour le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, etc.

Pour mener ces luttes, il a progressivement développé des alliances avec d'autres acteurs sociaux dont : le mouvement syndical, le mouvement communautaire et populaire, le mouvement des femmes, le mouvement des chrétiennes et chrétiens pour la justice sociale, le mouvement des avocates spécialisées et avocats spécialisés en droit social.

Le FCPASQ s'est aussi attaqué aux préjugés fort répandus au sujet des personnes assistées sociales, préjugés qui les enfoncent dans la misère. En effet, ces préjugés font obstacle à l'aide économique, sociale et culturelle dont les citoyennes et citoyens à l'aide sociale ont besoin pour se sortir de la pauvreté.

Depuis quelques années, le FCPASQ a aussi développé, en alliance avec des intellectuelles et intellectuels, une expertise qui lui permette de contrer certaines idéologies et discours négatifs sur le vécu des personnes assistées sociales, principalement véhiculés dans les médias.

Après plus de 25 ans d'existence, on peut dire que le FCPASQ, avec peu de moyens, mais grâce au travail militant de ses membres et aux alliances développées avec les principaux mouvements sociaux au Québec est devenu la voix politique, une conscience dérangeante, et l'espoir de milliers de citoyennes et citoyens qui se retrouvent à l'aide sociale mais qui refusent l'exclusion, la pauvreté et l'oppression et qui revendiquent qu'on cesse de les priver du droit d'exercer leur citoyenneté et de vivre dans la dignité.

¹ Dumas, Evelyn. *Ensemble se donner une voix pour mieux être*, Histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, avril 2002, 127 p.

INTRODUCTION

Ce document est un outil de présentation de la Plate-forme de revendications du Front Commun des personnes assistées sociales du Québec.² Il a fait l'objet d'une tournée auprès des groupes membres du FCPASQ et il a été soumis à une assemblée générale décisionnelle au mois d'avril 2004.

Des dimensions importantes sont à la base de cette Plate-forme de revendications :

Nous croyons que la lutte à la pauvreté des personnes assistées sociales dépasse le cadre de la sécurité du revenu et qu'elle doit être accompagnée de changements plus globaux, se situant dans un projet de société où l'économie est au service des personnes d'abord. L'élimination de la pauvreté nécessite des changements qui prennent en compte l'ensemble de la situation et qui visent à changer les fondements même de notre société. Un monde d'interdépendance, de coopération et de soutien mutuel. Bref un monde solidaire mobilisé par la recherche du Bien commun.

« **Le Bien commun, c'est la terre, patrimoine commun de l'humanité. C'est le respect des droits fondamentaux, individuels et collectifs, inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans les diverses conventions et protocoles internationaux et dans nos chartes québécoise et canadienne. C'est l'ensemble des valeurs, règles et institutions qu'une société se donne pour assurer le bien-être de tous. Le Bien commun c'est le phare qui permet de débusquer les exclusions et l'outil qui permet de retisser les liens sociaux brisés. C'est la richesse commune d'une société. Le Bien commun nous appelle à avoir le sens de l'autre, il nous convie à l'action et à l'engagement pour la justice, pour l'égalité en droit et en fait, pour la solidarité et la liberté.** »³

Nous croyons que la lutte contre l'exclusion passe principalement par la promotion du droit à la citoyenneté. Les personnes assistées sociales, bien qu'exclues du marché de l'emploi salarié, sont d'abord et avant tout des citoyennes et citoyens à part entière du Québec. À ce titre, elles sont impliquées activement dans le fonctionnement de cette "cité" ⁴. Ce rôle devrait être reconnu et encouragé. Le droit à la citoyenneté devrait être au centre de tout programme de soutien du revenu aux personnes.

² À l'annexe 3, vous trouverez une présentation brève et visuelle du contenu de la présente Plate-forme

³ Appel pour un Québec D'abord solidaires, le collectif D'abord solidaires, Le Devoir, 19 décembre 2002.

⁴ Pour en savoir davantage sur cette question de la citoyenneté et de l'exclusion, nous vous référons à un excellent texte de Christopher McAll intitulé: Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espace de citoyenneté paru dans *Lien social et Politiques- RIAC*, 34, automne 1995, pp. 81-91

Nous pensons que toutes les personnes devraient être reconnues. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'un REVENU SOCIAL GARANTI UNIVERSEL, qui assure à toute citoyenne et tout citoyen, peu importe l'origine de sa demande, un revenu équivalent au seuil de pauvreté.

Nous pensons qu'il n'y a pas d'avenir possible pour l'humanité sans une répartition équitable de la richesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et le respect de l'intégrité physique et psychologique des femmes.

Nous pensons que, dans le contexte actuel de la globalisation des marchés, ce projet de société que nous revendiquons ne sera possible qu'à travers la mondialisation des solidarités.

Cette mondialisation des solidarités se vit partout, chaque jour, par toutes ces personnes qui luttent pour l'accès à l'eau, à la terre, à l'éducation, à la santé, contre la pauvreté, contre la violence sous toutes ses formes. Nous le faisons avec amour, passion, détermination, courage et fierté. Nous agissons pour nous, pour les enfants et pour un monde meilleur.

Dans le présent document, après avoir rappelé l'origine et le processus de révision de la présente Plate-forme, nous vous présentons plus en détail notre proposition d'un Revenu social garanti universel.

I- POURQUOI UNE PLATE-FORME ?

C'est en 1988, dans le cadre du débat sur la réforme de l'aide sociale, que le FCPASQ se dote d'une première Plate-forme de revendications. Le but d'un tel outil était alors de proposer, lors des consultations publiques de l'époque, un projet de réforme élaboré par et pour les personnes assistées sociales.

En 1996, à la veille d'une autre réforme de l'aide sociale et suite à la publication des résultats d'une recherche menée par deux professeurs de l'Université de Montréal, Christopher McAll et Deena White, avec lesquels travaillait notamment Jean-Yves Desgagnés, le FCPASQ effectue une première révision du contenu de sa Plate-forme de revendications.

Cette recherche portait sur la pauvreté et l'insertion au travail des personnes assistées sociales. Elle était arrivée à la conclusion que les personnes assistées sociales, dans leur cheminement et dans leur projet de réinsertion au travail, étaient confrontées à cinq barrières importantes : la pauvreté, la discrimination, la difficulté d'accès à la formation, le système de sécurité du revenu et le marché de l'emploi.

Suite à cette recherche, une tournée a été effectuée pour, d'une part, en diffuser les résultats et, d'autre part, pour mener une consultation sur les solutions à mettre de l'avant afin de faire tomber les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales. Cette tournée réalisée dans sept régions du Québec a rejoint au-delà d'une centaine de personnes, principalement des personnes assistées sociales et des personnes intervenantes travaillant avec cette population. Par rapport au volet *solutions* de la tournée, plus de 450 propositions furent formulées.⁵

Le comité de travail du FCPASQ chargé de mettre à jour la Plate-forme de revendications est saisi des résultats de cette tournée. Celui-ci compare ses résultats à la Plate-forme de 1988, et aux propositions de réforme du Comité Bouchard/Labrie/Noël, l'un des deux rapports soumis à la ministre de la Sécurité du revenu en vue d'une réforme de l'aide sociale. De cette comparaison, émane une proposition qui est distribuée dans les groupes membres du FCPASQ pour fins de discussion. En juin 1996, lors d'une assemblée générale spéciale, cette proposition fait l'objet d'un débat et est adoptée.

En décembre 2002, lors du congrès du FCPASQ, une démarche de réflexion nous conduit à la nécessité de mettre à jour la Plate-forme de revendications de 1996 dans le but de proposer, une nouvelle fois, une alternative élaborée par et pour les personnes assistées sociales.

Le Congrès confie à l'assemblée générale le mandat de revoir le contenu de la Plate-forme de revendications.

⁵ Le document synthèse et analyse de cette tournée Les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales est disponible à la permanence du FCPASQ.

II - QUEL A ÉTÉ LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA PLATE-FORME ?

C'est au cours de l'année 2003 que l'assemblée générale amorce le travail de révision et de réécriture de la Plate-forme de revendications.

La première décision de l'assemblée générale est de confier la coordination de la révision de la Plate-forme au comité de formation. Celui-ci, pour le processus de révision de la Plate-forme, est ouvert aux groupes membres du FCPASQ intéressés à s'impliquer dans ce processus.

Pour mener à bien son mandat, le Comité de formation élargi propose en avril 2003, à l'assemblée générale du FCPASQ, un calendrier de travail de révision échelonné sur un an.

Du mois d'avril au mois de juin, le comité de formation travaille d'abord à la production d'outils de travail pour une tournée à l'automne 2003 comprenant les éléments suivants :

- Un historique de l'évolution du débat sur le *Revenu de citoyenneté* au Québec depuis l'adoption par le FCPASQ, en 1996, du Revenu social garanti.
- Une section de clarification sur les principales formules de Revenu de citoyenneté mises de l'avant au Québec à partir de la vision sous-jacente à chacune des formules et de leurs principales différences.
- Une section sur les fondements d'un Revenu de citoyenneté
 - o Qu'est-ce qui pose problème dans les programmes de soutien du revenu actuel ?
 - o Quels objectifs devraient être poursuivis par un Revenu de citoyenneté ?
- Une section sur les questions incontournables
 - o Ce revenu doit-il être universel et inconditionnel ?
 - o Ce revenu devrait-il être versé sur une base individuelle ou familiale ?
 - o À quel seuil de revenu devrait être établi le Revenu de citoyenneté ? (au niveau des besoins essentiels, du seuil de pauvreté, etc.)
 - o Peut-on mettre en place un tel revenu sans modification à la fiscalité ?
 - o Etc.

Au mois de septembre, une session de formation est organisée auprès des groupes membres. L'objectif de cette session est de permettre l'appropriation de ces outils pour qu'ils soient repris dans chacun des groupes et que le plus grand nombre de militantes et militants des groupes puissent participer de façon éclairée au débat sur le Revenu de citoyenneté.

De septembre à novembre 2003, plusieurs groupes membres du FCPASQ tiennent des rencontres de formation auprès de leurs membres. Pour chacune des rencontres, un rapport synthèse est retourné au comité de formation élargi qui en fait la compilation en dégagant les consensus, les divergences et les questionnements pour préparer l'assemblée générale du 04 décembre 2003.

Lors de cette assemblée générale, le comité de formation fait rapport des points de convergences et de divergences et soumet à l'assemblée générale deux hypothèses : Un Revenu social garanti conditionnel et un Revenu social garanti universel. La deuxième hypothèse rallie une majorité des groupes présents.

En février 2004, sur la base des orientations du Congrès de décembre 2002 et de la volonté de l'assemblée générale de décembre 2003 d'aller vers un Revenu social garanti universel, le Comité de formation élargi fait parvenir aux groupes membres un cahier de propositions d'une nouvelle version de la Plate-forme de revendications de 1996.

À partir de ce moment, les groupes sont invités à prendre connaissance du contenu de cette proposition et à formuler des amendements jusqu'au début d'avril pour les retourner au comité de formation élargi.

Celui-ci compile les amendements proposés par les groupes, en fait l'analyse pour fins de recommandations à l'assemblée générale. La synthèse et les recommandations du Comité de formation élargi sont retournées aux groupes avant la tenue de l'assemblée générale.

Les 22-23 avril 2004, les personnes déléguées de 24 groupes membres débattent des amendements proposés et adoptent la nouvelle Plate-forme de revendications du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

III - NOTRE PLATE-FORME DE REVENDICATIONS

Notre Plate-forme de revendications comprend deux sections :

- Les barrières à l'exercice de notre citoyenneté
- Les conditions nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière

3.1 LES BARRIÈRES A L'EXERCICE DE NOTRE CITOYENNETE

Les deux principales barrières identifiées à l'exercice de notre citoyenneté sont les systèmes néolibéral et patriarcal (voir annexe I) qui créent et renforcent les inégalités, la pauvreté et l'exclusion. Une société où les valeurs dominantes sont l'individualisme, la compétitivité, la performance, la productivité, la rentabilité, la flexibilité, la surconsommation...

Cette section fait aussi référence à huit barrières.

1- La pauvreté

Elle-même conséquence de la détérioration des conditions minimales de travail, de la non-reconnaissance du travail invisible non rémunéré, d'un salaire minimum qui n'a pas toujours été indexé et qui demeure toujours en dessous du seuil de faible revenu de Statistiques Canada, des coupures du gouvernement fédéral dans le programme d'assurance emploi et de celles du gouvernement du Québec dans le programme d'aide sociale et de l'insuffisance des prestations qui empêche les prestataires de ces programmes d'assurer leurs droits fondamentaux tels que se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, etc. Cette insuffisance des prestations est elle-même le résultat d'un choix politique délibéré de nos dirigeantes et dirigeants politiques visant à garder un écart suffisant entre le salaire minimum et l'aide sociale afin d'obliger les personnes assistées sociales à réintégrer le marché du travail à n'importe quel prix et à n'importe quelles conditions.

2- La discrimination et les préjugés⁶

En raison de leur condition sociale, les personnes assistées sociales sont victimes de préjugés généralisés. Les plus répandus sont à l'effet qu'une personne à l'aide sociale est une personne paresseuse, fraudeuse, ignorante, qui ne sait pas gérer son budget, qui vit aux crochets de la société, etc. Ces préjugés sont généralisés et véhiculés dans les familles, par les réseaux de personnes amies,

⁶ PRÉJUGE n.m. Croyance, opinion préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation, parti pris, idée toute faite.

professionnelles, politiciennes et par des médias qui en font leur pâture quotidienne, etc. Changer un chèque à la banque, louer un logement, faire une demande d'emploi, se présenter au bureau d'aide sociale voilà quelques situations dans lesquelles les personnes sont susceptibles d'être confrontées à des préjugés. Ceux-ci peuvent se transformer en discrimination si le logement est soudainement « déjà loué » ou le poste affiché, « déjà comblé ». Si les préjugés apportent des pratiques discriminatoires, ils ont également des conséquences sur la dignité des personnes. À cause des préjugés, les citoyennes et citoyens à l'aide sociale développent un sentiment de honte, une perte d'estime de soi, souvent s'isolent pour survivre et parfois développent un problème de santé mentale. Voilà pourquoi les personnes assistées sociales ne veulent pas s'identifier à leur propre groupe d'appartenance, ce qui rend d'autant plus difficile l'organisation et la défense des droits. On peut dire également que les préjugés sont une arme idéologique de répression sociale visant à maintenir les personnes assistées sociales dans l'isolement afin d'éviter qu'elles développent, comme d'autres groupes de personnes opprimées, par exemple les travailleuses syndiquées et travailleurs syndiqués et les femmes, un contre-pouvoir. Voilà pourquoi, comme le dit Albert Einstein « Il est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome ».

3- La désinformation

Celle-ci est le résultat de la concentration des médias qui nous proposent un point de vue unique et qui alimentent les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales. Par exemple, dans le domaine des quotidiens au Québec, à part le journal indépendant « Le Devoir », le nombre de joueurs d'importance est ramené à deux, Québecor et Gesca. Nous réaffirmons l'importance du droit d'accès à une information de qualité, complète et diversifiée qui permette la gestion critique des complexités de notre monde.

4- Le système d'assistance emploi

Le système d'assistance emploi (c'est-à-dire la Loi, les Règlements, les normes, les agentes et agents) consiste d'abord et avant tout à contrôler et à culpabiliser les personnes. Ce système pénalise les personnes faisant preuve de débrouillardise et d'autonomie. (Ex. : imposition des gains de travail à 100% au-delà des gains permis, refus de soutenir les personnes ayant leur propre projet de formation). Ce contrôle et la culpabilisation des personnes s'exercent par des façons de faire lourdes et complexes. La vie privée des personnes, en particulier des femmes, est constamment violée par des visites à domicile inquisitrices cherchant une conjointe ou un conjoint même s'il n'y en a pas. Les personnes sont présumées malhonnêtes d'où les demandes constantes de documents, de preuves, etc. dès qu'il y a réalisation de gains de travail ou entrée d'avoir liquide dans un compte de banque. À chaque année, il n'est pas rare d'être convoqué

pour des remises de chèque main à main, en particulier si la personne ne présente aucune contrainte à l'emploi. Même l'expertise d'un médecin traitant est mise en doute si le rapport médical permet la reconnaissance de contraintes sévères ou temporaires à l'emploi. De plus, comme le système repose sur le postulat que les personnes sont coupables jusqu'à preuve du contraire, il est fréquent que les personnes soient victimes d'enquête à leur insu ou que les prestations d'aide sociale soient coupées avant que les personnes aient pu s'expliquer.

5- L'absence d'un véritable droit à la formation

Emploi-Québec, l'organisme du gouvernement du Québec ayant pour mission d'accompagner les personnes sans emploi dans leurs démarches d'intégration en emploi, s'est révélé, depuis sa mise en place, incapable de développer une offre de service capable de répondre aux besoins des personnes assistées sociales.

Retourner à l'école n'est pas évident quand on a de jeunes enfants chez soi, quand on approche la quarantaine ou la cinquantaine et, surtout si on a quitté l'école en bas âge. Pour une mère de famille, concilier études et responsabilités familiales c'est difficile, Cela demande des mesures de formation facilitant cette conciliation. Avoir accès à des formations qualifiantes répondant aux besoins des personnes, respectueuses de leur rythme d'apprentissage, sont pourtant des conditions essentielles à la réussite d'une formation.

Pour Emploi-Québec, les personnes assistées sociales ne sont pas une priorité. En raison de l'origine de son financement et de l'entente Canada-Québec, les trois quarts de son budget proviennent du gouvernement fédéral et est réservé aux prestataires d'assurance emploi. D'autre part, les mesures d'Emploi-Québec ne sont pas considérées comme un droit mais comme un service. Les personnes assistées sociales, et celles qui sont en chômage, ne jouissent donc aucun recours réel pour contester un refus de formation.

6- La détérioration des conditions de vie

En même temps qu'elles s'appauvrissent, les personnes assistées sociales assistent également à une détérioration de leurs conditions de vie, notamment au niveau du logement, de l'accessibilité aux médicaments et de la qualité de leur environnement.

- Au niveau du logement

Selon le dernier dossier noir du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) publié en janvier 2004⁷, les problèmes de logement n'ont pas régressé au Québec entre 1981 et 2001. En 2001, 35,9% des ménages locataires payaient 30% et plus de leur revenu à l'item logement comparativement à 28,3% en 1981, tandis que 17,6% des ménages locataires consacraient 50 % et plus de leur revenu comparativement à 13,6% en 1981. Selon le FRAPRU, cette situation est encore pire chez les ménages à faible revenu, notamment pour ceux ayant moins de 10,000 \$ de revenu par année. En 2001, 53,8% des ménages ayant moins de 10,000 \$ de revenu consacraient plus de 80% de leur revenu au paiement de leur loyer. Et ces chiffres ne tiennent même pas compte de la crise du logement qui a aggravé encore davantage la situation.

Même si les ménages locataires consacrent une part disproportionnée de leur revenu au logement, souvent, ils sont également condamnés à vivre dans des logements insalubres en raison de la négligence des propriétaires de logements locatifs. Toujours selon le FRAPRU, en 2001, 30,1% des logements locatifs avaient besoin de réparation comparativement à 28,4% en 1981.

- **Au niveau de l'accessibilité des médicaments**

En raison de la croissance sans limites des coûts des médicaments provoquée par l'appétit insatiable des compagnies pharmaceutiques et l'absence d'une politique gouvernementale de contrôle des coûts des médicaments, de plus en plus de personnes assistées sociales se privent de leurs médicaments ou sont forcées de jouer à la roulette russe avec leurs prescriptions au risque même, en certains cas, de mettre leur vie en danger.

- **Au niveau de la qualité de l'environnement**

La destruction de la forêt boréale, des cours d'eau de plus en plus pollués, un air de plus en plus vicié en milieu urbain par la pollution atmosphérique produite par les voitures, l'absence d'évaluation environnementale gouvernementale avant même la construction d'une nouvelle usine (Ex.Belledune en Gaspésie), tout cela affecte la qualité de l'environnement de l'ensemble de la population. Toutefois, plus souvent qu'autrement, les conditions de vie des citoyennes et citoyens en situation de pauvreté sont davantage affectées par ces problèmes que le cinquième le plus riche de la population. Ce sont les personnes en situation de pauvreté qui sont habituellement forcées de vivre près des zones industrielles et des usines polluantes.

7- Les conditions du marché du travail

⁷ Logement et pauvreté au Québec, Dossier noir, produit par le Front d'action populaire en réaménagement urbain, janvier 2004, 15 p.

Le néolibéralisme et la globalisation des marchés ont rendu le marché du travail précaire. Il y a de plus en plus d'emplois à temps partiel, sur appel, occasionnels, à contrats à durée déterminée et à horaires brisés. Il y a également la réalité du télétravail et du travail autonome avec peu ou sans protection sociale. De plus en plus, pour contourner les conventions collectives, l'embauche se fait par des agences de placement. Il y a également l'absence d'un véritable statut pour les artistes, ce qui les prive d'un revenu décent et d'avantages sociaux. En plus d'être éclaté, le marché du travail est également difficile d'accès pour certaines catégories de personnes en raison des exigences dites du marché de l'emploi. Des qualifications sont demandées (ex. un secondaire V) pour des emplois qui n'en n'ont pas nécessairement besoin. Souvent, les acquis des personnes ne sont pas reconnus ou il y a refus d'embaucher des personnes en raison de leur âge, sexe, origine, orientation sexuelle, religion, statut social, santé, handicap, etc. Si le chômage a beaucoup diminué dans les grands centres, il demeure extrêmement élevé en région. Le marché du travail est toujours incapable de fournir des emplois décents à toutes et tous, et qui soient respectueux des limites et des capacités des personnes. Notons que les femmes se retrouvent encore majoritairement dans les emplois précaires et sous-payés.

8- La privatisation et le manque d'accès à des services publics

Au cours des dernières années, en raison des politiques néolibérales appliquées tant par les gouvernements péquiste et libéral au Québec, que conservateur et libéral à Ottawa, nous constatons un recul important dans l'accessibilité à plusieurs services publics, notamment au niveau de la santé, de l'éducation, des garderies, du transport en commun et des services culturels, des sports et des loisirs.

- Au niveau de la santé

Les problèmes d'accès à une ou un médecin de famille, aux urgences, aux spécialistes se multiplient. On manque de lits dans les résidences pour personnes âgées en perte d'autonomie. Les CLSC sont sous-financés et cela rend difficile l'accès à plusieurs services, notamment le maintien à domicile.

- Au niveau de l'éducation

L'accès à l'éducation est actuellement menacé par la privatisation à outrance et par la tentation de forcer un développement concurrentiel du système scolaire. Les frais de plus en plus importants imposés aux parents, (au niveau primaire et secondaire) malgré le principe d'une école gratuite et obligatoire pour toutes et tous, nous indignent profondément.

- Au niveau des garderies

En 1996, après des années de lutte des mouvements sociaux, en particulier du mouvement des femmes, pour le droit à des garderies publiques, gratuites et universelles, le gouvernement du Parti québécois de Lucien Bouchard mettait en place le Réseau des centres à la petite enfance. Bien que constituant un pas en avant, ce réseau ne reconnaît pas pour autant le droit à des services de garde gratuits pour toutes et tous. Une contribution de 5 \$ est exigée aux parents peu importe leur niveau de revenu. On parle alors des garderies à 5 \$. En janvier 2004, le gouvernement libéral de Jean Charest hausse les frais de garde de 5 à 7 \$.

Aussi, il modifie la Loi des services de garde permettant des hausses annuelles indexées au coût de la vie. Cette hausse est un dur coup pour les familles à faible revenu, en particulier pour les familles à l'aide sociale, dont le revenu ne suit pas l'évolution du coût de la vie. Pour nous, cela est une brèche importante qui rendra de plus en plus difficile l'accès aux garderies pour les familles à faible revenu.

- **Au niveau du transport en commun**

Historiquement, les budgets gouvernementaux consacrés au transport en commun ont toujours été inférieurs à ceux qui sont consacrés à l'entretien des routes. Avec la réingénierie du gouvernement Charest, les budgets du transport en commun n'ont pas été augmentés et les villes, où le transport en commun existe, ont été obligées d'augmenter la contribution des usagers et usagères. Le coût du transport en commun rend celui-ci de moins en moins accessible aux personnes à faible revenu. Et, si on vit en milieu rural, dans la plupart des cas, le transport en commun n'existe tout simplement pas.

- **Au niveau des services culturels, des sports et des loisirs**

Les villes offrent de moins en moins de services culturels, de sports et de loisirs. Et lorsque ceux-ci sont offerts, la contribution exigée rend ces services inaccessibles aux personnes à faible revenu.

En conclusion, tous les reculs énumérés précédemment résultent du fait que l'État a énormément coupé dans les services publics pour atteindre le déficit zéro et réduire les impôts à tout prix au nom du néolibéralisme.

3.2 LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE

UN PROJET DE SOCIÉTÉ FONDÉ SUR LA RECHERCHE DU BIEN COMMUN

Notre Plate-forme de revendications s'inscrit dans un projet de société plus global centré sur la recherche du Bien commun. La liberté et le bien-être de la population doivent passer avant le libre marché. Pour nous, il est important de se recentrer sur nos valeurs profondes, nos aspirations collectives et le respect des droits fondamentaux. C'est un appel à la résistance, à l'action collective, à la justice, à la paix, à la diversité, au respect, à la dignité, à la solidarité et à des alternatives porteuses de changements.

Un projet de société orienté vers la recherche du Bien commun doit être fondé sur les principes suivants :

- La reconnaissance du droit à la citoyenneté pleine et entière de toutes et tous ;
- Le respect de l'autonomie des personnes ;
- Le développement de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes ;
- Une répartition équitable des richesses ;

Concrétiser ces principes nous engage, comme citoyennes et citoyens, à :

- lutter contre la pauvreté ;
- travailler à la mondialisation des solidarités.

Et pour cela, au Québec, nous proposons les neuf priorités suivantes :

- Un Revenu social garanti universel (RSGU)
- Un meilleur soutien aux enfants et aux familles
- Un véritable droit au logement
- L'accès gratuit à des services publics universels
- Des impôts au service du Bien commun
- Une lutte à la discrimination et aux préjugés
- Une lutte à la précarité au travail
- Un développement durable
- Le respect de l'environnement

1- Un Revenu social garanti universel (RSGU)

Exercer sa citoyenneté c'est se responsabiliser de sa propre vie, de celles des autres et de son environnement, c'est se former, c'est s'impliquer dans l'éducation de nos enfants, c'est prendre soin de ses parents, d'une personne malade ou en perte d'autonomie, c'est s'impliquer dans le développement de la communauté, c'est faire mille et une autres choses. Vivre en société est une tâche exigeante qui demande la collaboration de toutes et de tous.

Voilà pourquoi nous demandons la reconnaissance des différentes formes de contribution citoyenne par l'instauration d'un Revenu social garanti universel dont les principaux paramètres sont les suivants :

Le Revenu social garanti universel est une reconnaissance économique de toutes les formes de contribution sociale des citoyennes et citoyens de 18 ans et plus qui composent la société québécoise et canadienne en garantissant à celles-ci et ceux-ci le droit à un revenu décent et cela dans le respect de la dignité des personnes.

Le Revenu social garanti universel se veut un moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer une meilleure répartition de la richesse.

Le Revenu social universel est un nouveau programme social qui viendrait remplacer toutes les mesures fiscales (Ex. Crédit personnel de base) et de transferts (Ex. Aide sociale) de soutien du revenu, sauf les allocations familiales. (Voir liste à l'annexe 2)

Le Revenu social garanti universel est établi sur une base individuelle et non sur une base familiale.

Le Revenu social garanti universel assure la couverture des besoins essentiels soit un montant de base équivalent au seuil de faible revenu après impôt d'une personne seule établi à chaque année par Statistiques Canada pour une population de 500,000 et plus. Pour l'année 2001, ce seuil était évalué à 15,559\$ par Statistiques Canada⁸.

Tous les revenus gagnés au-delà du Revenu social garanti universel seraient imposés selon une table d'imposition à taux progressif garantissant que chaque personne contribue selon ses moyens.

Le Revenu social garanti universel est non saisissable.

Le Revenu social garanti universel est géré par le ministère du Revenu.

⁸ Bernard Paquet, division de la statistique du revenu, 5^{ème} étage Immeuble Jean Talon, Ottawa, K1A 0T6, no 75F002MIF au catalogue no. 005. Site internet : www.statcan.ca

Le coût et les modalités d'application du Revenu social garanti universel

La mise en place d'un RSGU sera une opération complexe. Comme nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs programmes sociaux et fiscaux de soutien du revenu seront abolis et remplacés par le RSGU. Il y aura également des impacts financiers majeurs. Selon des projections préliminaires, qui ne tiennent pas compte des économies réalisées par l'abolition de plusieurs programmes, le coût brut d'une telle proposition, appliquée seulement au Québec, peut-être estimé entre 44 et 58 milliards, soit l'équivalent de 15% du Produit intérieur brut du Québec qui, en 2003, s'élevait à environ 245 milliards.

En conséquence, nous croyons que la mise en œuvre du RSGU devrait se faire graduellement et par étapes. Par exemple, on pourrait l'appliquer dans un premier temps aux personnes en situation de pauvreté, puis graduellement, aux familles ayant moins de 50, 000 \$ de revenus, ensuite les 50,000 \$ à 100,000 \$ et les 100,000 \$ et plus.

Des cas d'exception à prévoir

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le RSGU serait versé à toute citoyenne et tout citoyen de 18 ans et plus.

Cette condition d'admissibilité risque toutefois d'exclure de ce programme certaines catégories de personnes. Par exemple, une personne immigrante en attente du statut de citoyenneté, une jeune mère monoparentale de 17 ans, etc.

En conséquence, le programme de RSGU devra comporter certaines règles d'exception pour garantir également à ces catégories de citoyennes et citoyens le droit à un revenu décent.

2- Un meilleur soutien aux enfants et aux familles

Pour répondre à ce besoin, nous réclamons le rétablissement d'un régime universel d'allocations enfants en fonction de leurs besoins réels.

Ces allocations, tout comme les pensions alimentaires versées au bénéfice de l'enfant, ne doivent pas être traitées comme un revenu imposable.

De plus, nous demandons de ne pas considérer comme un revenu pour l'ensemble des programmes de transferts (Ex. prêts et bourses, aide sociale, etc.) les pensions alimentaires versées au bénéfice d'une ou un enfant,

Pour mieux soutenir les familles, nous réclamons également qu'il y ait un investissement massif de l'État et des acteurs socio-économiques de notre société

(ex. Entreprises, coopératives, etc.) afin de créer un véritable réseau public, gratuit, universel de garderies et des horaires adaptés aux besoins des familles.

De plus, nous sommes favorables à une déduction fiscale reconnaissant le soutien financier des parents envers leurs enfants.

3- Un véritable droit au logement

Les dépenses consacrées au logement grugent une partie importante du budget des ménages à faible revenu. Plus souvent qu'autrement, ces ménages se retrouvent dans des logements de piètre qualité. Une façon efficace de lutter contre la pauvreté est de s'attaquer aux coûts exorbitants des logements.

C'est pourquoi nous demandons que la proportion des revenus consacrée aux logements (loyer et électricité) soit limitée à 25 % du budget d'un ménage. Pour cela nous croyons nécessaire :

- qu'il y ait plus de logements sociaux (HLM, Coop d'habitation, OSBL, etc.) ;
- qu'il y ait une réglementation des coûts de loyer et de la qualité des logements sur le marché privé ;
- qu'on accorde une subvention pour réduire les coûts de logement uniquement aux propriétaires qui se soumettent à des contrôles sur le coût et la qualité de leur loyer ;
- que l'on mette sur pied un comité de surveillance sur la qualité et les coûts de logement, composé de personnes représentantes des groupes de locataires et de la SHQ ;
- que l'on mette en place un programme d'urgence pour les gens sans logis, tant et aussi longtemps que les taux d'inoccupation seront sous la barre des 3%.
- que l'allocation au logement soit appliquée à toute personne à faible revenu.
- que l'on abolisse, dans la Loi et le règlement sur le soutien du revenu, les articles limitant la valeur permise pour une maison afin que les personnes assistées sociales puissent avoir accès à la propriété sans être pénalisées.

4- Un accès gratuit à des services publics universels

La réforme de la santé et des services sociaux, le virage ambulatoire, la réforme de l'assurance médicaments nous font craindre le pire en ce qui concerne l'accessibilité à des soins de santé pour les personnes à faible revenu.

Nous demandons le maintien d'un système public, gratuit et universel de soins de santé et de services sociaux pour toutes les personnes et la cessation de tous les projets de privatisation dans le domaine de la santé.

Nous demandons le financement accru du réseau de la santé et services sociaux, particulièrement pour les services de prévention offerts par les CLSC et les organismes communautaires autonomes.

Nous voulons un régime d'assurance médicaments public, universel et gratuit pour les personnes et les familles sous le seuil de faible revenu après impôt de Statistiques Canada pour une population de 500,000 et plus.

Nous désirons une réévaluation des montants alloués comme prestations spéciales pour la santé pour qu'ils soient ajustés aux coûts réels, et que ces prestations soient accessibles à toute personne sous le seuil de pauvreté.

Nous demandons le maintien et le renforcement d'un système public d'éducation gratuit pour l'ensemble de la population et ce, dans toutes les régions du Québec.

Nous demandons des mesures d'accès à la formation (moyens de transport, services de garde, horaires adaptés, par exemple) pour toutes les personnes quelles que soient leur situation familiale, leur origine ou leurs limitations fonctionnelles.

Nous demandons l'élargissement de la politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Nous demandons que cette formation soit qualifiante et transférable, indépendamment du marché de l'emploi.

5- Des impôts au service du Bien commun

Notre Plate-forme de revendications, en particulier la mise en place d'un Revenu social garanti universel, ne peut se faire sans des changements au niveau de la fiscalité. Voilà pourquoi nous demandons :

- que le régime fiscal soit revu et établi sur une base individuelle ;
- que le seuil d'imposition nulle (à partir duquel une citoyenne ou un citoyen paie de l'impôt) corresponde au seuil de faible revenu avant impôt d'une personne seule établi à chaque année par Statistiques Canada pour une population de 500,000 et plus ;
- que le régime fiscal des particuliers et des entreprises assure une meilleure redistribution de la richesse et qu'il permette le transfert de richesse nécessaire au financement d'un Revenu social garanti universel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt d'une personne seule établi à chaque année par Statistiques Canada ;

- que le régime fiscal favorise des objectifs sociaux comme la création d'emplois, le partage du travail, le respect de l'environnement, etc.
- que les entreprises contribuent davantage aux revenus de l'État (ex. : un impôt minimum devrait être perçu sur les revenus des entreprises comme cela se fait en Ontario et dans plusieurs états américains). Un meilleur contrôle de la fiscalité de ces entreprises devrait être également assuré. Il faut également s'attaquer en priorité aux abris fiscaux.
- que les gouvernements du Québec et du Canada se fassent les promoteurs de la « Taxe Tobin », une taxe sur les transactions boursières internationales, au sein des instances diplomatiques internationales où ils siègent.

6- Une lutte à la discrimination et aux préjugés

Pour lutter contre les préjugés et la discrimination, nous croyons que les mesures suivantes devraient être mises de l'avant :

- exiger le respect et l'application des Chartes des droits de la personne, notamment le renforcement des droits économiques, sociaux et culturels ;
- mettre sur pied une campagne nationale d'information visant à contrer les préjugés et la discrimination.

Dans sa politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, le gouvernement québécois reconnaît la contribution essentielle de l'action communautaire autonome à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Il est donc clair qu'il faut reconnaître et financer adéquatement les groupes de défense des droits au plan local, régional et national afin qu'ils assument pleinement leur mission. Ce financement doit être récurrent et indexé au coût de la vie.

7- Une lutte à la précarité du travail

Afin de mettre fin à un processus de croissance économique qui produit du chômage, nous croyons qu'il est possible, par une intervention de l'État, de contrer en partie ce processus. Pour cela, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait se doter d'une politique de développement économique et social ayant pour objectif prioritaire la création d'emplois durables. Nous pensons que la réduction massive du temps de travail devrait être une des pistes à explorer pour de progresser dans cette voie.

Nous réclamons que le salaire minimum soit fixé démocratiquement par une instance formée de représentantes et représentants des organisations syndicales, patronales, des travailleuses et travailleurs non syndiqués, des personnes sans-emplois, et des groupes de femmes, etc. Nous croyons que celui-ci devrait être fixé à un niveau qui assure un revenu au-dessus du seuil de faible revenu après impôt de Statistiques Canada pour une population de 500,000 et plus.

Étant confronté à un contexte néo-libéral de globalisation des échanges et de précarisation des conditions de travail, la conciliation famille, travail et vie personnelle ne saurait constituer la seule voie à privilégier pour le gouvernement : le travail précaire doit disparaître.

Nous revendiquons le droit au travail dans des conditions acceptables avec un revenu décent.

8- Le développement durable

Le concept de développement durable combine à la fois la durabilité écologique, le développement économique et l'équité entre les populations et les générations. Nous demandons le développement planifié qui permette aux générations futures de bénéficier d'une bonne qualité de vie. Nous demandons le respect de la diversité régionale et des aspirations des régions à imaginer elles-mêmes leur développement. Nous privilégions le maximum de transformation de nos richesses naturelles au niveau local et/ou régional avant l'exportation.

9- Le respect de l'environnement

Une société centrée sur le Bien commun pense à l'avenir de ses enfants, elle réfléchit aux impacts environnementaux de ses choix économiques et politiques, sinon, c'est l'avenir même de la planète qui est en jeu.

Nous demandons une prise de position par le gouvernement du Québec contre l'accord de la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), dans sa forme actuelle, et tout autre accord similaire afin d'éviter toute privatisation et commercialisation du Bien commun.

Nous demandons un engagement à créer des emplois non polluants, à soutenir prioritairement l'agriculture familiale et biologique, à préserver véritablement nos forêts et nos cours d'eau.

Nous demandons l'abolition du programme de mini-centrales privées et/ou publiques sur les rivières du Québec.

Nous demandons le maintien du caractère public des services et des infrastructures d'eau dans toutes les villes et municipalités du Québec.

Nous demandons le respect et l'application du Protocole de Kyoto⁹ engageant chaque pays membre de la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre : une mesure visant à contrer le réchauffement de la planète.

10-Un véritable droit à la culture

La détérioration de la condition des plus pauvres de notre société est venue miner un droit fondamental de toute personne, le droit à la culture. Pourtant, le Canada et le Québec se sont engagés à promouvoir ce droit, inscrit à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La culture est l'âme d'un peuple. Ne pas y avoir accès, c'est d'être privé d'une part indispensable de soi.

Nous demandons donc que le Québec respecte ses engagements par

- a) *un meilleur support au travail de nos artistes,*
- b) *un meilleur financement des services culturels publics et*
- c) *une aide adéquate aux plus pauvres pour que chacun puisse participer à la vie culturelle et en bénéficier.*

⁹ En 1997, les États du monde ont adopté le Protocole de Kyoto. Cet accord international vise à réduire les émissions des gaz à effets de serre (GES) des pays industrialisés. Ces gaz étant principalement responsable du réchauffement climatique de la planète. Le Protocole fixe un objectif global de réduction des GES pour l'ensemble des pays industrialisés à 5,2 % de moins qu'en 1990. Pour plus d'information, voir le site Internet de Greenpeace Canada : www.greenpeace.ca/f.

ANNEXE I**Les systèmes néolibéral et patriarcal****Le néolibéralisme c'est...**

La libéralisation et la globalisation croissante des marchés engendrent des iniquités économiques et sociales. La globalisation désigne l'expansion de l'économie de marché. Le territoire de l'entreprise transnationale est la planète et son marché, l'ensemble des pays surtout les plus riches. La globalisation diminue l'autonomie des pays tant dans la gestion de leur économie que dans leur capacité d'établir des politiques indépendantes. Pour favoriser l'adaptation des économies nationales à la globalisation, les gouvernements pratiquent depuis le début des années quatre-vingt, quatre politiques dites néolibérales :

- la libéralisation (levée des obstacles aux échanges commerciaux) ;
- la déréglementation (abolition de divers règlements : environnementaux, salaire minimum, etc.) ;
- la privatisation des secteurs jadis nationalisés de l'économie (ex. : eau) ;
- le démantèlement des protections universelles (coupes dans les programmes sociaux, éducation, santé, etc.).

Le patriarcat c'est...

Un système de domination ou de discrimination à l'égard des femmes.

Un système de valeurs, de règles, de normes et de politiques fondé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes.

Le patriarcat s'exprime à travers une hiérarchisation des rôles attribués aux femmes et aux hommes et l'ensemble des sociétés sur cette planète est traversé par des éléments du système patriarcal.

La violence envers les femmes est une des armes que le système utilise pour contrôler les femmes et ainsi les maintenir dans leur rôle. Et toutes les institutions économiques, sociales, politiques, culturelles et religieuses sont traversées par des éléments du système patriarcal (inégalité, discrimination, marginalité sociale, etc.)

ANNEXE 2

Tableau 1
Principales mesures relevant de la sécurité du revenu

Assurance sociale
Indemnisation des accidents du travail
et des maladies professionnelles (Q) *
Assurance-emploi (F) *
Régime des rentes (Q) *
Assurance automobile (Q)
Assurance médicaments (Q)
Allocation de maternité (F)

Assistance sociale
Aide aux parents pour leurs revenus
de travail (APPORT) (Q) *
Sécurité du revenu (Aide sociale) (Q)
Supplément de revenu garanti (F)
Allocation familiale (Q)
Aide financière aux étudiant-es (Q)
Aide financière pour enfants en
service de garde (1) (Q)
Allocation pour enfant handicapé
(Q)

Mesures universelles
Pension de la sécurité de la vieillesse
et allocation-conjoint-e (F) (2)

Mesures fiscales
A. Crédits d'impôt remboursables (3)
Allocation unifiée pour enfants (F)
Frais de garde (1) (Q) *
Crédit pour TPS (F)
Crédit pour TVQ (Q)
Remboursement d'impôts fonciers (Q)
Crédit pour l'hébergement d'un parent (Q)
Crédit remboursable pour frais médicaux (F,Q)
Crédit pour frais d'adoption (Q)

B. Crédits d'impôt non-remboursables et d
Crédit personnel de base (F, Q)
Crédit pour conjoint-e ou équivalent (F, Q)
Crédit pour enfant à charge (Q)
Crédit pour enfant à charge (4) (Q)
Crédit pour personne déficiente à charge (F)
Crédit pour enfant handicapé (F, Q)
Crédit pour aidant naturel (F)
Crédit pour revenu de pension (F)
Crédit en raison d'âge (F, Q)
Crédit pour personne vivant seule (Q)
Crédit pour frais médicaux (F, Q)
Crédit pour fonds de travailleurs (F,Q)
Réduction d'impôt à l'égard de la famille (Q)
Frais de scolarité et autres crédits pour études
Déduction pour REER (F,Q) *
Déduction pour fonds de pension agréé (F,Q)
Déduction pour frais de garde (F) *
Déduction pour frais de préposé-e aux soins (Q)

F = fédéral Q = Québec

* Mesures liées à la participation à une activité de travail

(1) Mesure appelée à disparaître avec l'introduction des places à 5 \$ en
garderie

(2) Officiellement toujours une mesure universelle mais soumise à un régime
spécial d'imposition

(3) Ces mesures fiscales sont de nature «assistance sociale» car elles ne sont
versées qu'aux personnes à faible revenu

(4) Pour familles monoparentales